



DÉCISION

17-2023

OBJET :

**Affaire PRO22-002 : Rénovation et amélioration
énergétique de la salle des Fêtes de Féternes
Lot n°9 : Chauffage plomberie sanitaire
Déclaration de sous-traitance**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FETERNES,

Vu le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération n° 2020-026 du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la notification du marché MAR-009-lot n°9 : Chauffage plomberie sanitaire en date du 12 janvier 2023 à la SARL DETEC,

Vu la déclaration de sous-traitance en date du 22 mai 2023 déposée par le titulaire du marché pour des prestations de régulation chauffage et GTC,

DECIDE :

Article 1 :

La sous-traitance est notifiée au titulaire et à son sous-traitant.

La nouvelle répartition du marché est la suivante :

Part du titulaire SARL DETEC	51 692,66
Part du sous-traitant E.R.E.P	18 500,00
Montant total du marché en € H.T.	70 192,66

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera exposé à l'affichage sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Féternes, le 2 juin 2023

Le Maire
Maxime JULLIARD

